

Retour d'informations sur la séance du Conseil d'administration du 26 septembre 2024

La présidente du Conseil d'administration introduit la séance. Elle indique qu'il s'agit de la dernière séance des représentants du personnel, leur mandat arrivant à son terme. Des élections ont été conduites au mois de juin et les représentants nouvellement élus participeront à la prochaine séance.

La présidente ajoute qu'il s'agit également de la dernière séance du Conseil d'administration à laquelle assistent Béatrice Escande, directrice de l'administration et des finances, qui fait valoir ses droits à la retraite, et Antoine de Château-Thierry, contrôleur budgétaire et membre du Conseil d'administration de l'ANSM, appelé à de nouvelles fonctions. Ce dernier est remplacé par Pierre Quignon-Fleuret, présent à la séance. Elle les remercie chaleureusement pour la qualité du travail effectué et leur grand professionnalisme au service des missions de l'ANSM.

1. Compte-rendu de la séance du 27 juin 2024 (délibération)

Le Conseil d'administration a approuvé par 23 voix pour et une abstention le compte-rendu de la séance du 27 juin 2024.

2. Rapport social unique 2023 (information)

Le rapport social unique présente les données relatives aux politiques de ressources humaines autour de plusieurs thématiques (emploi, recrutement, parcours professionnels, formation, rémunérations, santé et sécurité au travail, organisation du travail et qualité de vie au travail, etc.), il permet aussi de rendre compte de la situation comparée entre les hommes et les femmes au sein de l'établissement.

Parmi les faits marquants de l'année 2023, on peut souligner :

- la nouvelle mandature des instances représentatives du personnel, avec, notamment, la mise en place de deux nouvelles instances inaugurées le 1er janvier 2023 : le comité social d'administration (CSA) et sa formation spécialisée en hygiène, santé, sécurité et conditions de travail (FSSCT), lesquelles remplacent respectivement le comité technique d'établissement (CTE) et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Il faut noter également la mise en place d'une CAP unique représentant les 3 corps de fonctionnaires à l'Agence.
- le baromètre social organisé entre juin et août 2023 pour mesurer le climat social. La majorité des indicateurs identiques à ceux du dernier baromètre connaissent une évolution favorable entre 2021 et 2023. L'analyse des résultats permet d'identifier les grandes orientations de la politique des ressources humaines conduites au sein de l'Agence et les pistes d'actions associées.
- l'extinction du corps des adjoints techniques de laboratoire de catégorie C intégrés dans le corps de techniciens de laboratoire de catégorie B.
- le lancement de la réhabilitation du site Pleyel
- l'accompagnement des pratiques de travail hybride avec la formalisation d'un guide relatif aux bonnes pratiques du travail hybride, annexé à la Charte d'équilibre des temps de vie.
- la poursuite du projet de prévention et de réduction des violences morales avec l'élaboration d'un programme de travail qui se compose de 24 engagements articulés autour de 7 axes de prévention.

Les indicateurs restent stables pour 2023 :

- 1029 agents au 31 décembre 2023 sur les 3 sites dont 72,6% de femmes, avec un âge moyen de 46 ans
- une diminution du turn-over (6,43%) par rapport à 2022 (7,13%)
- une diminution du taux d'absentéisme qui s'élève à 3,2% en 2023 (3,9% en 2022)
- la poursuite de la diminution du nombre d'agents à temps partiel.

Le rapport social unique a été présenté pour information au Comité social d'administration lors de sa séance du 16 septembre 2024.

3. Abandon du recouvrement de certaines créances et admission en non-valeur (délibération)

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité (26 voix) l'admission en non-valeur d'une créance de 2 000 € due par un laboratoire qui a laissé cette dette après sa dissolution devant le Tribunal de Commerce.

4. Autorisation de signer la convention de subvention pour un projet d'une durée de 3 ans sur la surveillance de la prescription et de l'usage des antalgiques en France (délibération)

Le Conseil d'administration a autorisé à l'unanimité (26 voix) la signature de la convention de subvention pour un projet qui porte sur la surveillance de la prescription et de l'usage des antalgiques en France.

L'ANSM, via le groupement d'intérêt scientifique (GIS) Epi-Phare, souhaite financer un consortium d'équipes de recherche académiques indépendantes pour étudier l'utilisation, le mésusage et les risques des antalgiques en vie réelle sur une durée de trois ans.

Le projet PEGASE (Programme d'investiGation sur les Antalgiques et SurveillancE) a été retenu dans le cadre d'un appel à candidatures. Ce projet est porté par le CHU de Toulouse en collaboration avec 6 équipes de recherche disposant d'une expertise reconnue en pharmaco-épidémiologie aux niveaux national et international, et d'une expérience sur la problématique des médicaments antalgiques.

Le montant total de ce projet sur trois ans s'élève à 720.075,20 € dont 423.363,20 € financés par l'ANSM.

5. Augmentation du montant autorisé par la délibération 2023-12 du 29 juin 2023 relative à l'autorisation de publication de la procédure pour les travaux d'aménagement intérieurs sur les sites de Saint-Denis (délibération)

Le Conseil d'administration a approuvé par 25 voix pour et 1 abstention l'augmentation du montant autorisé pour les travaux d'aménagement intérieurs sur les sites de Saint-Denis.

L'Agence est autorisée à utiliser les marchés pour les travaux d'aménagement intérieurs sur les sites de Saint-Denis au-delà du montant autorisé initialement, en le portant à 9,3 M€ HT. Ces travaux restent nécessaires à la réorganisation et au regroupement des directions dans les locaux du site de Pleyel et la remise en état des locaux du site Etoile avant la fin du bail.

6. Autorisation de publier et signer les marchés pour le renouvellement des prestations d'infogérance de l'infrastructure du système d'information de l'ANSM (délibération)

Le Conseil d'administration a approuvé par 25 voix pour et 1 abstention l'autorisation de publier et signer les marchés pour le renouvellement des prestations d'infogérance de l'infrastructure du système d'information de l'ANSM.

Les missions de l'ANSM supposent une infrastructure informatique robuste pour laquelle des prestations d'infogérance sont nécessaires. Pour répondre à ce besoin, l'Agence lance une consultation pour les parties « Run », pour le maintien en conditions opérationnelles de l'infrastructure (mise à jour des serveurs, corrections des anomalies, etc.) et « Build », pour faire évoluer l'infrastructure du système d'information (installation de nouveaux serveurs, équipement réseaux, etc.).

7. Retour d'expérience sur le plan hivernal (information)

Le premier plan hivernal a été lancé lors de la saison 2023/2024, le nombre de tensions d'approvisionnement ayant été très important lors de la saison hivernale précédente. Au cours de l'hiver 2022/2023, l'augmentation de la demande en médicaments de l'hiver s'explique par une triple épidémie (grippe, Covid-19 et bronchiolite) dès le mois d'octobre, une levée des gestes barrières et une immunité affaiblie suite aux périodes de

confinements. Par ailleurs, cette augmentation précoce de la demande en médicaments n'avait pas été anticipée par les industriels et a conduit à des tensions importantes, en priorité sur les formes pédiatriques.

L'objectif du plan hivernal est de sécuriser la couverture des besoins en produits de santé durant l'hiver afin de répondre aux besoins pour les patients. Son pilotage s'appuie sur 3 types d'indicateurs : épidémiologiques (ville et hôpital), d'approvisionnement (état des stocks, approvisionnement et ventes) et de terrain (surveillance des remontées des professionnels de santé, des patients et des réseaux sentinelles).

Les mesures du plan hivernal s'intègrent dans la [feuille de route interministérielle 2024-2027 « Garantir la disponibilité des médicaments et assurer à plus long terme une souveraineté industrielle »](#).

Le bilan du plan hivernal 2023/2024 montre une épidémiologie plus favorable et des tensions plus modérées que l'année précédente, concentrées sur les antibiotiques ainsi que des difficultés locales d'approvisionnement nécessitant le maintien du recours à des préparations magistrales. Pour assurer l'information des parties prenantes, au cours de la saison, l'ANSM a publié 26 points de situation et organisé 4 comités de suivi les intégrant.

Enfin, l'ANSM a organisé un retex du plan hivernal 2023-2024 avec l'ensemble des parties prenantes (représentants des professionnels de santé, des associations, hôpitaux, industriels, institutions, etc.) afin d'en tirer les enseignements en vue de préparer le suivant. Issu d'un travail collectif, le plan hivernal 2024-2025 est en cours de finalisation et sera présenté aux parties prenantes le 9 octobre 2024, lors de son activation.

Point d'actualité

- [L'ANSM prononce 8 millions d'euros de sanctions financières à l'encontre des laboratoires pharmaceutiques qui n'ont pas respecté leurs 4 mois de stock de sécurité](#)
- Le [COP 2024-2028 de l'ANSM a été signé](#) le 18 juillet 2024 par Catherine Vautrin, alors ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, Frédéric Valletoux, alors ministre délégué auprès de la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, chargé de la Santé et de la Prévention, et Alexandre de la Volpilière, directeur général de l'ANSM par intérim.
- Une inspection et des analyses de l'ANSM ont permis de mettre à jour une contamination croisée entre deux médicaments (traces de trimétazidine retrouvées dans des comprimés de Daflon) sur un site de fabrication localisé en France. L'ANSM a ainsi effectué un [rappel du lot de médicaments contaminés](#). Ce dossier a également permis de blanchir un para athlète mis en cause dans une affaire de suspicion de dopage qui a ainsi pu réintégrer l'équipe de cyclisme paralympique.

Prochaine séance du Conseil d'administration

Jeudi 21 novembre 2024